



BPJEPS MAPS – Détail des TEP

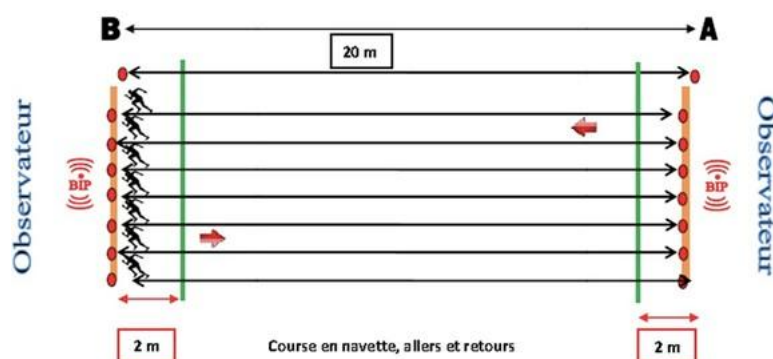
Exigences Préalables à l'entrée en formation

1. TEST DE « LUC LEGER »

Le candidat effectuera une épreuve de course navette : test de « Luc Léger ». La performance exigée correspond au barème suivant :

	- 40 ans	40 à 50 ans	Après 51 ans
Femmes	Palier 6 (Annonce du palier 7)	Palier 5 (Annonce palier 6)	Palier 4 (Annonce du palier 5)
Hommes	Palier 8 (Annonce du palier 9)	Palier 7 (Annonce du palier 8)	Palier 5 (Annonce du palier 6)

Le test « Luc Léger » (version 1998 avec palier d'une minute) est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.





BPJEPS MAPS – Détail des TEP

Exigences Préalables à l'entrée en formation

2. PARCOURS D'HABILITE MOTRICE

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à :

	- 40 ans	40 à 50 ans	Après 51 ans
Femmes	2 min 6 sec	2 min 11 sec	2 min 16 sec
Hommes	1 min 46 sec	1 min 51 sec	1 min 56 sec

Toutes erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalités.



Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation: (Cf. Annexe «Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation »)

